

Délibération n°2026-002 du Conseil d'administration du 19 mars 2026 relative au compte financier 2025

Vu les articles L 345-1 à L 345-7 du code de la recherche ;

Vu les articles D 345-1 à D 345-17 du code de la recherche ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Le conseil d'administration, sur proposition du président et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaires suivants :

- 140,36 ETPT dont 127,5 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 12,86 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 42 680 271 euros d'autorisations d'engagement
 - 10 182 714 euros en dépenses de personnel
 - 14 664 417 euros en dépenses de fonctionnement
 - 745 000 euros en dépenses d'intervention
 - 17 088 140 euros en dépenses d'investissement
- 63 956 404 euros de crédits de paiement
 - 10 182 714 euros en dépenses de personnel
 - 13 699 144 euros en dépenses de fonctionnement
 - 745 000 euros en dépenses d'intervention
 - 39 329 547 euros en dépenses d'investissement
- 55 766 642 euros de prévisions de recettes encaissées
- Soit un solde budgétaire déficitaire de -8 189 762 euros.

Article 2 : le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- -11 204 309 euros de variation de trésorerie
- 4 778 569 euros de résultat patrimonial bénéficiaire
- 4 554 710 euros de capacité d'autofinancement
- -1 592 615 euros de variation du fonds de roulement

Article 3 : le conseil d'administration décide d'affecter en réserves le résultat de 4 778 569,22 € et le report à nouveau de 41 266,96€.

Article 4 : Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Le Président du conseil d'administration



Pierre-Paul Zalio

<u>Décompte des voix</u>			
Nombre de membres constituant le conseil :	38	Nombre de voix pour :	26
Nombre de membres en exercice :	37	Nombre de voix contre :	
Nombre de membres présents ou représentés :	26	Nombre d'abstentions :	

Publicité et modalités de recours :

Affichage le	23/03/2026
Publication au registre des actes de l'Établissement le	23/03/2026
Transmission au contrôle de légalité le	23/03/2026
Délibération certifiée exécutoire le	22/04/2026

Aux termes des articles R.421-1 et suivants du Code de la justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil.



TABEAU 1
Autorisations d'emplois
COMPTE FINANCIER 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	127,5	12,86	140,36

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

147

NB : Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

NB2 : Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Sous plafond LFI (a)" et "Hors plafond LFI (b)". Les ETPT afférents doivent être renseignés directement dans la colonne "Plafond organisme".

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	127,50	8 864 631,10	12,86	919 857,66	139,36	10 182 713,58
1 - TITULAIRES	31,73	2 646 685,85			31,73	2 646 685,85
* Titulaires Etat	31,73	2 646 685,85			0,00	0,00
* Titulaires organisme (corps propre)	0,00	0,00			0,00	0,00
2 - CONTRACTUELS	95,77	6 017 345,25	12,48	914 844,12	108,25	6 932 189,37
* Contractuels de droit public	95,77	6 017 345,25	12,48	914 844,12	108,25	6 932 189,37
ACD:	53,95	3 939 523,78			53,95	3 939 523,78
CCDD	38,92	1 579 736,68	9,48	525 428,12	48,40	2 105 164,80
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	2,90	499 084,79	3,00	388 416,00	5,90	887 500,79
* Contractuels de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ACD:	0,00	0,00			0,00	0,00
CCDD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 - APPRENTIS			0,38	5 013,54	0,00	5 013,54
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						598 824,82

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE+CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

NB : Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Emplois sous plafond LFI" et "Emplois hors plafond LFI". Les ETPT et dépenses de personnel afférents doivent être renseignés directement dans les colonnes "Plafond organisme".

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité
(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTES DANS SON PLAFOND	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme
(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	1	664 161,00
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	1	664 161,00
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME		

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.



TABLEAU 2
Autorisations budgétaires
COMPTE FINANCIER 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

DEPENSES									RECETTES				
	CP 2024		BPA 2025		CP 2025		Ecart entre BPA 2025 et CP 2025			CP 2024	BPA 2025	CP 2025	Ecart entre BPA 2025 et CP 2025
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP					
Personnel	8 431 133	8 431 381	10 393 842	10 393 862	10 182 714	10 182 714	- 213 348	- 213 348	Recettes globales	16 527 343	19 195 497	17 461 418	- 1 734 079
dont contributions employeur au CAS Pénal	835 872	835 872	1 131 877	1 131 877	997 877	997 877	- 138 854	- 138 854	Subvention pour charges de service public	9 343 328	11 482 214	11 489 758	7 586
Fonctionnement	14 676 792	14 693 797	15 534 849	14 774 124	14 564 417	13 899 144	- 370 432	- 1 074 900	Subvention pour charges d'investissement	-	-	-	-
Intervention	88 300	88 300	1 290 000	1 290 000	745 900	745 900	- 415 300	- 455 300	Aides financières de l'Etat	2 189 854	2 524 727	2 288 587	- 236 140
	-	-	-	-	-	-	-	-	Recettes fiscales	4 514 723	5 188 552	5 042 033	- 1 446 519
	-	-	-	-	-	-	-	-	Recettes locales	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	Recettes "nouveau"	30 398 489	38 475 692	38 363 224	- 112 468
Investissements	5 738 467	20 467 426	21 212 000	44 581 193	17 088 140	39 529 547	- 4 143 940	- 5 251 555	Subvention pour charges d'investissement "nouveau"	2 450 200	6 700 200	6 348 200	- 352 000
	-	-	-	-	-	-	-	-	Aides financières de l'Etat "nouveau"	27 728 658	33 475 172	33 896 891	423 718
	-	-	-	-	-	-	-	-	Aides financières locales "nouveau"	839 185	952 510	592 937	- 162 187
	-	-	-	-	-	-	-	-	Recettes propres "nouveau"	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	28 994 692	52 661 163	47 860 511	70 948 988	42 680 271	63 956 404	- 5 180 240	- 9 932 484		47 434 423	57 671 189	55 786 642	- 1 904 547
TOTAL DES RECETTES (C)													
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)										5 186 681	13 277 699	8 189 762	- 5 087 937
SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)													

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fiscales"

TABLEAU 8
Situation patrimoniale
COMPTE FINANCIER 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel/Exécuté

CHARGES	CFI 2024	BRA 2025	CFI 2025	Ecart entre le BRA 2025 et CFI 2025	PRODUITS	CFI 2024	BRA 2025	CFI 2025	Ecart entre le BRA 2025 et CFI 2025
Personnel	8 678 964	9 875 654	9 950 071	74 387	Subventions de l'Etat	12 143 928	15 882 216	15 837 798	-44 420
dont charges de personnel civiles**	630 872	1 131 577	630 873	-500 704	Facilité affectée				0
Fonctionnement autre que les charges de personnel	29 519 857	26 485 514	24 396 273	-2 089 241	Autres subventions	8 912 413	8 514 114	7 771 183	-742 932
Intervention (le cas échéant)	88 500	1 200 000	743 000	-455 000	Autres produits	20 257 028	17 028 368	16 290 933	-767 435
TOTAL DES CHARGES (1)	38 287 321	37 561 198	35 091 344	-2 444 146	TOTAL DES PRODUITS (2)	41 353 365	41 424 700	39 969 913	-1 384 787
Résultat : bénéfice (3) = (1) - (2)	3 066 045	3 863 502	4 778 569	915 067	Résultat : perte (4) = (1) - (2)	-	-	-	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) + (4)	41 353 365	41 424 700	39 869 913	- 1 526 051	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) + (2) + (4)	41 353 365	41 424 700	-	1 526 051

* Le compte de résultat prévisionnel est présenté pour le budget initial et le(s) budget(s) rectificatif(s). Le compte de résultat exécuté est présenté pour le compte financier.

** Il s'agit des sous-catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement

	CFI 2024	BRA 2025	CFI 2025	Ecart entre le BRA 2025 et CFI 2025
Résultat de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	3 066 045	3 863 502	4 778 569	915 067
+ déduction aux amortissements, dépréciations et provisions	14 255 570	10 912 951	10 853 048	-59 903
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	3 276 473	0	-803 622	-803 622
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			0	0
- produits de cession d'éléments d'actifs			0	0
- quote part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	10 418 822	10 418 822	-10 396 861	-20 915 684
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	3 626 319	4 357 631	4 431 134	787 747

Etat prévisionnel/exécuté* de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	CFI 2024	BRA 2025	CFI 2025	Ecart entre le BRA 2025 et CFI 2025	RESSOURCES	CFI 2024	BRA 2025	CFI 2025	Ecart entre le BRA 2025 et CFI 2025
Insuffisance d'autofinancement	-	-	-	-	Capacité d'autofinancement	3 626 319	4 357 631	4 431 134	73 503
Investissements	26 944 935	42 061 680	36 966 922	-5 094 958	Financement de l'actif par l'Etat	0			0
Remboursement des dettes financières	6 282 544	6 294 828	6 138 231	-156 597	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	27 830 768	42 330 568	37 489 327	-4 841 239
					Autres ressources	2 892 653			0
TOTAL DES EMPLOIS (5)	33 227 480	48 356 708	43 105 153	- 5 251 555	Augmentation des dettes financières	0			0
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	156 431 547	-	-	-	Augmentation des capitaux propres (corrections erreurs)	155 209 268			0
					TOTAL DES RESSOURCES (6)	189 659 027	46 688 196	41 920 460	-4 767 726
					Diminution du fonds de roulement (8) = (6)-(7)	-	1 568 512	1 164 633	-403 879

* L'état prévisionnel d'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés est présenté pour le budget initial et le(s) budget(s) rectificatif(s). L'état exécuté d'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés est présenté pour le compte financier.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	CFI 2024	BRA 2025	CFI 2025	Ecart entre le BRA 2025 et CFI 2025
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	119 833 051	-1 568 512	-1 164 633	403 879
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	127 639 213	15 825 486	10 019 616	-5 805 873
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (9) ou PRELEVEMENT (10)*	- 7 806 162	-17 493 999	-11 204 309	6 289 689
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	156 026 888	163 364 107	153 647 927	403 879
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	60 098 864	75 924 450	70 118 580	-5 805 873
Niveau final de la TRÉSORERIE	94 928 024	77 439 657	83 749 347	6 289 689

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

États financiers 2025 :

- 1- *Bilan*
- 2- *Compte de résultat*
- 3- *Annexe*

A Aubervilliers, le 11 mars 2026

Document établi par Pascal Pain, Agent comptable
pascal.pain@campus-condorcet.fr

EPCC - CF2025 Etats financiers v5.docx

Bilan au 31/12/2025

Actif

Montants en €

ACTIF	2025			2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE ①				
Immobilisations incorporelles	923 482,31	-844 995,97	78 486,34	287 480,31
Immobilisations corporelles	463 611 223,19	-58 813 260,68	404 797 962,51	378 122 909,34
Terrains	76 686 922,88	-	76 686 922,88	76 671 373,62
Constructions	298 107 274,37	-58 038 748,43	240 068 525,94	250 170 297,66
Installations techniques, matériels, et outillage	302 032,05	-151 308,64	150 723,41	94 358,87
Collections	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	849 029,65	-623 203,61	225 826,04	245 024,85
Immobilisations mises en concession	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	87 120 854,27	-	87 120 854,27	49 970 004,23
Avances et acomptes sur commandes	545 109,97	-	545 109,97	919 263,27
Immobilisations grevées de droits	-	-	-	-
Immobilisations corporelles (biens vivants)	-	-	-	52 586,84
Immobilisations financières	450 000 000,00	-	450 000 000,00	450 000 000,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	914 534 705,50	-59 658 256,65	854 876 448,85	828 410 389,65
ACTIF CIRCULANT				
Stocks ②	-	-	-	-
Créances ③	152 077 827,72	-3 238 298,67	148 839 529,05	120 404 130,79
Créances sur des entités publiques	144 230 871,27	-3 238 298,67	140 992 572,60	116 680 919,55
Créances clients et comptes rattachés	7 769 463,18	-	7 769 463,18	3 362 858,46
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	64 435,70	-	64 435,70	-
Créances opérations pour comptes de tiers (intervention)	-	-	-	-
Créances sur les autres débiteurs	13 057,57	-	13 057,57	360 352,78
Charges constatées d'avance (dont primes de remb. des emprunts) ④	143 042,68	-	143 042,68	378 554,86
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	152 220 870,40	-3 238 298,67	148 982 571,73	120 782 685,65
TRESORERIE ⑤				
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	83 749 346,78	-	83 749 346,78	94 953 655,36
Autres	-	-	-	-
TOTAL TRESORERIE	83 749 346,78	-	83 749 346,78	94 953 655,36
Comptes de régularisation	-	-	-	-
Ecarts de conversion Actif	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	1 150 504 922,68	-62 896 555,32	1 087 608 367,36	1 044 146 730,66



Bilan au 31/12/2025

Passif

Montants en €

PASSIF	2025	2024
FONDS PROPRES		
Financements reçus		
Financement de l'actif par l'État	249 691 743,39	217 143 191,53
Financement de l'actif par des tiers	172 605 190,14	178 705 254,93
Fonds propres des fondations	-	-
Écarts de réévaluation	-	-
Réserves	11 425 657,70	-1 317 724,73
Report à nouveau	41 266,96	9 677 337,48
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	4 778 569,22	3 066 044,95
Provisions réglementées	-	-
TOTAL FONDS PROPRES	438 542 427,41	407 274 104,16
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	563 424,73	1 121 064,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	563 424,73	1 121 064,00
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	72 734 857,81	76 510 464,26
Dettes financières et autres emprunts	493 257 444,43	495 776 665,43
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	565 992 302,24	572 287 129,69
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 361 428,73	2 597 201,39
Dettes fiscales et sociales	329 380,00	295 319,00
Avances et acomptes reçus	77 129 234,45	56 743 281,17
Dettes correspondant à des ope. pour cptes de tiers (intervention)	-	-
Autres dettes non financières	2 690 169,80	3 828 631,25
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	82 510 212,98	63 464 432,81
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	-	-
TOTAL TRESORERIE	-	-
Comptes de régularisation	-	-
Ecarts de conversion Passif	-	-
TOTAL GENERAL	1 087 608 367,36	1 044 146 730,66



Compte de résultat de l'exercice 2025

Produits

Montants en €

PRODUITS	2025	2024	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT			
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés) ①	23 513 043,70	20 944 505,43	12,3%
Subventions pour charges de service public	15 837 798,00	12 143 926,00	30,4%
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	7 675 245,70	8 800 579,43	-12,8%
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention		-	
Dons et legs		-	
Produits de la fiscalité affectée		-	
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité) ②	5 156 384,65	6 713 554,68	-23,2%
Ventes de marchandises	-	-	
Ventes de biens ou prestations de services	4 303 085,49	4 603 912,48	-6,5%
Produits de cessions d'éléments d'actif	-	-	
Autres produits de gestion	853 299,16	2 109 642,20	-59,6%
Production stockée		-	
Production immobilisée		-	
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		-	
Autres produits ③	11 200 483,38	13 695 295,43	-18,2%
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	803 621,98	3 276 473,32	-75,5%
Reprises du financement rattaché à un actif	10 396 861,40	10 418 822,11	-0,2%
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>			
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	39 869 911,73	41 353 355,54	-3,6%
PRODUITS FINANCIERS			
Produits des participations et des prêts			
Intérêts sur créances non immobilisées			
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Gains de change	1,67	9,95	
Autres produits financiers			
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières			
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	1,67	9,95	
TOTAL Produits	39 869 913,40	41 353 365,49	-3,6%
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)			
TOTAL PRODUITS	39 869 913,40	41 353 365,49	



Compte de résultat de l'exercice 2025

Charges

Montants en €

CHARGES	2025	2024	Variation
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ④			
Achats de marchandises	-	-	
Variation des stocks	-	-	
Consommation de marchandises et approvisionnements	1 617 781,15	1 349 798,41	20%
Services extérieurs	6 284 797,83	7 141 453,87	-12%
Autres services extérieurs	3 047 633,77	3 308 238,28	-8%
Charges de personnel	9 950 070,75	8 206 051,28	21%
Salaires, traitements et rémunérations diverses	6 751 764,40	5 678 306,58	19%
Charges sociales	2 974 420,44	2 347 817,39	27%
Intéressement et participation	-	-	
Autres charges de personnel	223 885,91	179 927,31	24%
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	1 719 212,73	2 468 102,97	-30%
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et VNC des actifs cédés	10 976 624,39	14 255 570,69	-23%
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	33 596 120,62	36 729 215,50	-9%
CHARGES D'INTERVENTION			
Dispositif d'intervention pour compte propre	-	-	
Transfert aux ménages	-	-	
Transferts aux entreprises	-	-	
Transferts aux collectivités territoriales	-	-	
Transferts aux autres entités	-	-	
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	-	-	
Dotations aux provisions et dépréciations	-	-	
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	-	-	
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	-	-	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	33 596 120,62	36 729 215,50	-9%
CHARGES FINANCIÈRES			
Charges d'intérêt	1 495 221,80	1 557 241,87	-4%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	
Pertes de change	1,76	863,17	
Autres charges financières	-	-	
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	-	-	
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	1 495 223,56	1 558 105,04	-4%
Impôt sur les sociétés	-	-	
TOTAL CHARGES	35 091 344,18	38 287 320,54	-8%
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	4 778 569,22	3 066 044,95	56%
TOTAL	39 869 913,40	41 353 365,49	



Visa du compte financier 2025

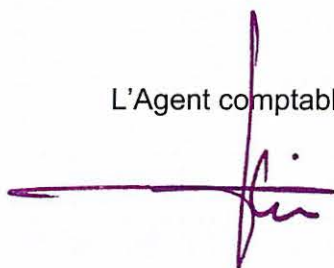
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 24, 32 et 212,

Le compte financier établi par l'agent comptable, soumis au visa de l'ordonnateur, comprend les états financiers annuels mentionnés à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 : bilan, compte de résultat et annexe ;

L'ordonnateur certifie que ce compte financier retrace les comptabilités dont il a la charge et les ordres transmis à l'agent comptable en application des articles 24 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé.

A Aubervilliers, le 11 mars 2026,

L'Agent comptable,



Pascal Pain

Le Président,



Pierre-Paul Zalio

Sommaire

1. Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation.....	8
1.1- Faits caractéristiques et comparabilité des comptes	8
1.2- Principes et méthodes d'évaluation	14
1-2-1. Immobilisations incorporelles et corporelles	15
1-2-2. Immobilisations financières.....	19
1-2-3. Financements externes de l'actif	19
1-2-4. Stocks.....	20
1-2-5. Rattachement des charges et des produits à l'exercice	20
1-2-6. Créances	21
 2. Notes relatives aux postes de bilan	22
2.1- Actif.....	22
2-1-1. Actif immobilisé :	23
2-1-2. Créances :	25
2-1-3. Trésorerie :	25
2-1-4. Charges constatées d'avance :	26
2.2- Passif	27
2-2-1. Fonds propres :	28
2-2-2. Provisions pour risques et charges :	29
2-2-3. Dettes :	30
 3. Notes relatives aux postes du compte de résultat.....	32
3.1- Produits.....	32
3.2- Charges	35
 4. Engagements hors bilan	40
 5. Événements postérieurs à la clôture.....	42



1. Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation

L'exercice comptable correspond à l'année civile (article 56 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique).

1.1- Faits caractéristiques et comparabilité des comptes

• Statuts

Le campus Condorcet est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il est régi par les articles L. 345-1 à L. 345-7 du code de la recherche issus de la codification du décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 qui en définissait son organisation et son fonctionnement avant le 1^{er} janvier 2024 aux articles D.345-1 à D.345-17 du code de la recherche.

L'établissement Campus Condorcet rassemble 11 membres :

- 1° Le Centre national de la recherche scientifique ;
- 2° L'Ecole des hautes études en sciences sociales ;
- 3° L'Ecole nationale des chartes ;
- 4° L'Ecole pratique des hautes études ;
- 5° La Fondation Maison des sciences de l'homme ;
- 6° L'Institut national d'études démographiques ;
- 7° L'université Paris-I ;
- 8° L'université Paris-III ;
- 9° L'université Paris-VIII ;
- 10° L'université Paris-X ;
- 11° L'université Paris-XIII.

Sa mission est de regrouper leur activité sur un même campus en mutualisant des moyens communs notamment immobiliers dans le domaine des sciences humaines et sociales.

A cette fin, l'établissement coordonne la programmation et la réalisation du campus.

Il réalise des acquisitions et opérations foncières et immobilières. Il assure pour le compte de l'Etat, dans le respect des règles de la commande publique, la conception et la réalisation de constructions et d'équipements nécessaires à l'exercice de ses missions.

Il assure l'exploitation, la gestion, la promotion et la valorisation du Campus Condorcet.

Il a également pour missions de :

- 1° Collecter, enrichir, valoriser, mettre à disposition et conserver des ressources documentaires ;
- 2° Soutenir et faciliter les activités de recherche et de formation de ses membres, notamment à l'échelle européenne et internationale ; soutenir et faciliter d'autres activités de recherche et de formation ;
- 3° Soutenir et faciliter l'innovation, notamment numérique, et la valorisation de la recherche ;
- 4° Contribuer à la diffusion des savoirs et de la culture scientifique ;

5° Soutenir et faciliter la vie étudiante et développer la vie de campus ;

6° Coordonner, avec tout ou partie des établissements et organismes membres, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de recherche et d'innovation, notamment de programmes favorisant l'interdisciplinarité entre les sciences humaines et sociales et les autres domaines scientifiques ;

7° Assurer la mise en œuvre d'activités et de projets qui lui sont confiés par tout ou partie de ses membres, notamment en matière scientifique.

• Plan campus

L'Etablissement public Campus Condorcet est l'un des 12 bénéficiaires du plan Campus, opération s'inscrivant dans le cadre plus large du programme d'investissement d'avenir (PIA) financé par l'Etat via le Grand emprunt prévu par la loi de finances de 2010.

L'objectif annoncé du plan campus est de faire émerger en France 12 pôles universitaires d'excellence de niveau international.

C'est dans ce cadre que l'Etat a attribué en 2016, pour 30 ans, au Campus Condorcet une dotation non consumptible de 450 M€ qui génère des intérêts. Cette dotation a été comptabilisée en immobilisation financière (c/2751 « Dépôts ») en contrepartie d'une dette (c/1674 « Avance de l'Etat et des collectivités publiques »)

Basé sur un indice obligataire, le taux de rendement de la dotation est de 4,0324 % par an. Les intérêts sont versés trimestriellement et s'élèvent à 18,146 M€ / an, soit en théorie un montant total sur la période 2016 - 2045 de 531,534 M€ ;

Les intérêts sont comptabilisés en financement externe de l'actif (c/1041321 « Revenus de la dotation pour le financement des actifs ») lorsqu'ils sont fléchés sur des dépenses d'investissement et en produit (c/7413111 « Revenus de la dotation pour le financement des charges ») lorsqu'ils couvrent des charges.

Ces intérêts financent notamment :

- Les dépenses liées au contrat de partenariat (hormis celles refacturées par l'EPCC aux membres) y compris le remboursement de la dette auprès du partenaire
- Les frais de l'établissement liés au suivi du contrat de partenariat à concurrence de 500 k€/an
- Les dépenses liées à la construction du site de La Chapelle à hauteur de 23 M€
- Le GER des ouvrages construits en MOP
- Les aléas, provisions, fiscalités
- Le remboursement de l'emprunt souscrit auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) dans le cadre du PPP.

• Les ressources de l'EPCC

Les ressources du Campus Condorcet sont les suivantes :

- Une subvention pour charges de service public versée par l'Etat pour couvrir les coûts engagés par le Campus dans l'exercice de ses missions de service public (15,8 M€ en 2025). Elle couvre une partie de la masse salariale ainsi qu'une partie des services aux résidents à hauteur égale de la contribution des établissements.

- Des redevances versées par les établissements membres (5,7 M€ en 2025 contre 5,8 M€ en 2024) :

- Une contribution financière dite « Adhésion au Campus » (anciennement contribution au titre du « Règlement intérieur ») fixée selon un pourcentage de frais de gestion calculé sur les coûts de fonctionnement (hors pilotage et support). Cette adhésion est composée d'une part fixe identique pour chaque membre et d'une part variable déterminée au prorata du nombre de postes de travail de chacun des membres sur le Campus. Cette redevance est comptabilisée au c/7488 « *Subventions : Autres entités publiques dont organismes publics* » (0,9 M€ en 2025 contre 1,4 M€ en 2024).

- Une redevance d'occupation correspondant à la refacturation des charges d'entretien et de maintenance des locaux établie au prorata de l'usage de chacun des membres (surfaces occupées, nombre de postes de travail et usage de l'Humathèque. Cette redevance est comptabilisée au c/7083 « *locations diverses* » (3,9 M€ en 2025 contre 3,0 M€ en 2024).

- Une redevance dite « Service aux résidents » couvrant 50 % des dépenses relatives aux services généraux dont l'EPCC assure la gestion directe. (Accueil factotum, visioconférence, téléphonie, copieurs, etc.). L'autre moitié de ces dépenses est financée via la subvention pour charge de service public (SCSP). Cette redevance est comptabilisée au c/7488 « *Subventions : Autres entités publiques dont organismes publics* » (0,4 M€ en 2025 contre 0,7 M€ en 2024).

- Une participation aux acquisitions d'ouvrage et de périodiques à l'Humathèque calculée sur la base des usages constatés. Cette redevance est comptabilisée au c/7488 « *Subventions : Autres entités publiques dont organismes publics* » (0,5 M€ en 2025 contre 0,8 M€ en 2024).

A noter que le modèle contributif a évolué en 2025. De nouvelles modalités de calcul des redevances sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2025. Plus claires et lisibles, elles sont en partie basées sur l'usage réel du site et des services proposés.

- Les intérêts de la dotation non consommable (18 M€/an).

- Les opérations immobilières font l'objet au cas par cas, de subventions spécifiques de la part de l'Etat et des partenaires intéressés aux projets.

A noter que certains bâtiments ont été remis à la disposition de l'EPCC par des partenaires qui en ont assuré la construction sur leurs fonds propres.

• **Activité recherche**

Le Campus Condorcet est porteur et coordonnateur de l'Équipex Biblissima¹ financé dans le cadre du PIA3 en 2020.

A ce titre, les financements reçus de l'Agence nationale de la recherche sont conservés par l'EPCC pour financer les actions portées en propre par le Campus et redistribuées aux autres partenaires impliqués dans le projet. Ces redistributions sont suivies en opérations pour compte de tiers. Elles ne sont donc pas retracées dans le résultat de l'établissement.

¹ Biblissima+ est une infrastructure numérique de recherche fondamentale et de service consacrée à l'histoire de la transmission des textes anciens, des premières tablettes d'argile mésopotamiennes aux premiers livres imprimés, sur tous les supports et dans toutes les langues.

- **Le recours à un partenariat public privé pour la construction et l'entretien d'un ensemble immobilier représentant 38 000 m² de locaux**

La convention de partenariat public privé a été signée le 15 mars 2016 avec le partenaire privé Sérendicité². Il porte sur la conception - construction et l'exploitation - maintenance de 7 bâtiments implantés sur le site d'Aubervilliers. A l'issue d'une période de 25 ans et un trimestre soit le 15/06/2045, les bâtiments seront remis à l'EPCC pour le compte de l'Etat, par le partenaire.

Financement des investissements

L'ensemble immobilier dont la valeur s'élève à 166,51 M€ a été financé par :

- les intérêts intermédiaires de la dotation non consommable perçus par l'établissement public entre 2016 et 2019 15,5 M€.
- la vente de l'immeuble de l'INED (10 M€).
- un emprunt souscrit auprès de la banque européenne d'investissement (BEI) pour 97 M€³ en capital, sur une durée de 25 ans à un taux global de 0,413 %.
- la valorisation via la signature de baux de construction sur le domaine public ayant pour objectif la création de deux résidences étudiantes par des bailleurs sociaux (1,30 M€).
- 58,91 M€ apportés par le titulaire du contrat, sous forme d'avance.

Les redevances en phase d'exploitation

Le titulaire du contrat de partenariat assure sur la durée du contrat de 25 ans et un trimestre les prestations d'entretien et de maintenance des ouvrages, les prestations de GER des ouvrages, la délivrance des prestations de services (sécurité incendie, entretien des espaces verts, etc.), ainsi que la gestion des énergies et des fluides.

En contrepartie, le partenaire perçoit les redevances suivantes :

R1. Financier : Correspond au remboursement de l'investissement : principal (R1p) et intérêts (R1i) ; et des impôts afférents.

R2. Gros entretien-renouvellement (GER) : Part de la rémunération liée aux prestations de GER mises à la charge du titulaire.

R3. Entretien et maintenance : Part de la rémunération liée aux prestations d'entretien et de maintenance mises à la charge du titulaire.

R4. Services : Part de la rémunération liée aux prestations de services mises à la charge du titulaire. Il se décompose en deux termes : R4a (pilotage technique et nettoyage) et R4b (gestion des déchets, sécurité incendie, sûreté, gardiennage, gestion des espaces verts).

R5. Administration, assurance, gestion du contrat : Part de la rémunération du titulaire correspondant aux frais de gestion du contrat et d'assurance.

RA. Recettes annexes : Terme négatif correspondant à la part des recettes annexes perçue par le titulaire dans le cadre du contrat.

² Sérendicité est un groupement composé de GTM Bâtiment (filiale de Vinci construction France), 3i Infrastructure PLC et d'Engie Cofely.

³ Le montant emprunté par l'EPCC est supérieur de plus de 16 M€ à son besoin lié au projet de 80,8 M€.

Les remboursements en capital du R1 viennent en débit du compte 1687 et en charges financières pour les intérêts.

Les redevances R2 à R5 sont suivies au compte 611 « Sous-traitance générale ».

Les redevances R3 et R4a sont refacturées aux établissements membres soit environ 38,7 % du total des loyers d'exploitation (c/70653).

Les autres redevances sont financées par les intérêts de la dotation non consommable (c/74113).

- **Un contexte économique marqué par la confirmation du ralentissement de l'inflation**

Les prix à la consommation, en moyenne, ont fortement ralenti en 2025. L'inflation s'établit à seulement +0,9 % après +2 % en 2024 et des années post-Covid marquées par une hausse des prix inhabituelle : +4,9 % en 2023 et +5,2 % en 2022, alors qu'elle n'était que de +1,6 % en 2021 et +0,5 % en 2020.

Les prix de l'énergie sont quant à eux en baisse (-5,6 % en moyenne après +2,3 % en 2024) alors qu'ils avaient subi des hausses de prix très significatives suite à la guerre en Ukraine (+10,5% en 2021, +23,1 % en 2022, +5,6 % en 2023). Cette évolution est cependant contrastée : si les prix de l'électricité sont en recul (-11,9% après +15,7 %), ceux du gaz progressent fortement de +9,7% après -1,0 % en 2023.

A noter que les variations du prix de l'énergie sont répercutées à nos membres au travers des refacturations de charges.

Contrairement aux années passées et compte tenu du fort ralentissement de l'inflation, le gouvernement n'a pas augmenté en 2025 la valeur du point d'indice de la fonction publique ou pris d'autres mesures de revalorisation des rémunérations de ses personnels.

- **Une plus grande autonomie de gestion accordée par l'Etat en 2024**

Le renforcement de cette autonomie a consisté pour l'essentiel à confier à l'EPCC plus de responsabilité en matière de gestion de ses ressources humaines.

Jusqu'en 2023, les personnels de l'EPCC relevaient de 3 modes de gestion et de financements différents :

- Agents titulaires et contractuels rémunérés directement par l'Etat sur son budget (titre 2),
- Personnels mis à disposition du Campus par les membres partiellement refacturés,
- Personnels contractuels rémunérés directement par l'EPCC sur son budget.

En se voyant confier la gestion de l'ensemble de ses personnels, l'EPCC bénéficie de marges de manœuvre accrues dans la gestion de ses personnels.

L'EPCC rémunère depuis 2024 lui-même tous ses personnels dont les coûts sont intégralement retracés dans ses comptes. La gestion de ses personnels est cependant contrainte par un plafond d'emplois fixé par l'Etat. Celui-ci s'établit à 147 ETPT au 31/12/2025 contre 124 au 31/12/2024. Dans la limite de ce plafond, les personnels effectivement rémunérés par l'établissement s'établissent en moyennes annuelles à 140 ETPT contre 118 en 2024.

Le calendrier de transfert a été le suivant en 2024.

	1/1/2024	1/9/2024
Nombre d'ETP transférés	+ 20	+ 22

Le mouvement initié en 2022 s'est achevé en 2024. Il a toutefois un effet en 2025 du fait de l'extension en année pleine du transfert effectué au 1^{er} septembre 2024.

Afin d'accompagner ce transfert, l'Etat a abondé sa subvention pour charge de service public afin de compenser la charge nouvelle pour le campus (+1,7 M€ en 2025).

- **Le portage du groupement d'intérêt scientifique CollEx-Persée depuis 2024**

Le groupement d'intérêt scientifique dénommé CollEx-Persée (CollEx pour « collections d'excellence pour la recherche ») a été créé en 2014. Il a vocation à renforcer la coopération entre les grandes bibliothèques patrimoniales et les structures de recherche au bénéfice de la recherche.

Sans personnalité morale, le GIS était porté jusqu'en 2024 par la Bibliothèque nationale universitaire (BNU) de Strasbourg. Il est désormais hébergé par le Campus Condorcet pour une période maximale de 6 ans en application d'une convention signée avec l'Etat le 29 octobre 2024.

Le transfert a donné lieu en 2024 à l'intégration dans les capitaux propres de l'EPCC, de 2,9 M€ de réserves accumulées par le GIS depuis sa création.

- **L'intégration du Collège International de Philosophie (CIPh)**

Suite à la dissolution de « Université Paris Lumières » à effet au 1^{er} août 2024, les droits et obligations du Collège International de Philosophie (CIPh) ont été transférés à l'EPCC. Sans personnalité juridique, le CIPh est une composante interne de l'établissement.

- **Des comptes soumis à la certification d'un commissaire aux comptes**

En tant qu'établissement public national, le Campus Condorcet n'est pas soumis à une obligation légale de certification de ses comptes annuels.

Toutefois, le Campus s'y est engagé dans le cadre d'une démarche volontaire, contrepartie de la plus grande autonomie financière que lui a accordé l'Etat en 2024.

Ainsi 2025 est le deuxième exercice soumis à certification par un commissaire aux comptes.

- **Une date d'approbation des comptes fixée au 19 mars 2026**

Le conseil d'administration se réunira le 19 mars 2026 pour approuver les comptes annuels 2025.

1.2- Principes et méthodes d'évaluation

• Référentiel comptable :

Le Campus Condorcet est soumis au régime financier et comptable défini par les titres Ier et III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique dit décret GBCP à l'exclusion des articles 224 à 226⁴.

Le référentiel comptable est celui des établissements publics nationaux, opérateurs de l'État. Il se décline en trois volets indissociables :

- Le recueil des normes comptables des établissements publics (Juillet 2023),
 - L'instruction comptable commune. L'ICC décrit les modalités de mise en œuvre des 21 normes comptables déclinées dans le recueil des normes comptables. Celle applicable à l'exercice 2025 est publiée sous la référence BOFIP-GCP-240027 du 03/12/2024.
 - Le plan de comptes commun diffusé en annexe de l'instruction commune. Ce plan est désormais commun aux différentes catégories d'EPN en remplaçant les différentes nomenclatures de comptes qui leur étaient spécifiques jusqu'en 2016.
- A noter que cette harmonisation s'accompagne d'une innovation significative : la suppression des opérations exceptionnelles dans le compte de résultat (charges et produits exceptionnels, c/67 et c/77).

Ce référentiel comptable, largement inspiré du Plan comptable général, intègre notamment les règlements concernant les actifs et les passifs diffusés par l'instruction DGFIP n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006.

Le Campus Condorcet est soumis aux instructions de la Direction générale des Finances publiques et en particulier :

- BOFIP-GCP-13-0004 du 31/1/2013 relatif à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux,
- BOFIP-GCP-13-0023 du 6/12/2013 relatif à la comptabilisation des opérations pluriannuelles,
- BOFIP-GCP-13-0022 du 5/12/2013 relatif à la comptabilisation des subventions reçues,
- BOFIP-GCP-13-0024 du 9/12/2013 relatif à l'évaluation et la comptabilisation des passifs sociaux.

• Changement de méthode, omission et corrections d'erreurs

Les corrections d'erreurs sur exercices clos et les effets rétrospectifs liés aux changements de méthodes ou d'estimations comptables sont exclus du résultat de l'exercice et comptabilisés via les comptes de report à nouveau du bilan d'ouverture (c/ 110 et 119).

Ces opérations sont conformes à l'avis n° 2012-05 du 18 octobre 2012 du Conseil de la normalisation des comptes publics (CNoCP) repris dans la norme 14 du recueil des normes comptables des EPN.

En 2025, ces opérations ont contribué à fiabiliser le résultat comptable de la gestion 2025.

Les impacts sur les comptes de report à nouveau sont détaillés infra au § 2-2-1 « Fonds propres ».

⁴ Les engagements de l'EPCC ne sont pas soumis au visa ou à l'avis préalable du contrôleur budgétaire ministériel.

1-2-1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Ce coût est constitué du prix d'achat, des droits et taxes non récupérables et le cas échéant des frais de livraison et de mise en service.

Elles sont amorties linéairement au prorata temporis, à compter de leur date de mise en service.

Un plan d'amortissement propre à chaque catégorie d'immobilisations a été adopté par le Conseil d'administration le 9 janvier 2018. Les cadences demeurent néanmoins indicatives, elles peuvent être modifiées, au cas par cas et sur justifications, afin de traduire au mieux la durée d'utilisation spécifique d'un actif.

- **Les immobilisations incorporelles :**

Elles sont dans la pratique essentiellement composées de logiciels acquis.

Les logiciels dont le coût unitaire est supérieur à 800 € HT sont inscrits à l'actif.

Les cadences d'amortissement sont les suivantes :

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, LOGICIELS, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	DUREE (ANNEES)
Logiciels	3
Autres immobilisations incorporelles	5

Les frais de recherche et de développement ne sont pas activés. Ils sont comptabilisés en charges.

- **Les biens immobiliers :**

Le patrimoine immobilier du Campus Condorcet est implanté sur deux sites distincts mais proches l'un de l'autre : Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) et La Chapelle (Paris).

9 bâtiments représentant 35 000 m² de locaux sont actuellement édifiés sur les 75 000 m² de terrain occupés par le Campus Condorcet à Aubervilliers.

La construction de l'ensemble immobilier de la porte de la Chapelle a été terminée fin 2025 et les projets de construction de deux nouveaux bâtiments (EPHE et EHESS-FMSH) a débuté.

Le tableau ci-après détaille les différentes implantations et origines de financement.

Site d'Aubervilliers :

BATIMENTS CONSTRUITS (PHASE 1)	SU (m²)	FINANCEMENT	MISE EN SERVICE	VALEUR
Centre des colloques	2 848	Financement par l'EPCC dans le cadre d'un PPP	2019	166,5 M€
Maison des chercheurs	3 384			
2 bâtiments de recherche (Sud et nord)	17 566			
Espace associatif et culturel (EAC)	571			
Siège de l'EPCC et Hôtel à projets	3 461			
Siège de l'INED + restaurant administratif	4 990			
Deux résidences étudiantes	NC			
EHESS 1	6 472	Financement par la région Ile-de-France en MOP	2021	34,2 M€
Humathèque	16 460	Financement par la région Ile-de-France en MOP	2021	96,8 M€
Terrain d'assiette du site Aubervilliers	74 406	Remis en affectation par l'Etat	2016	54,7 M€

Les opérations à réaliser sont les suivantes :

BATIMENTS A CONSTRUIRE (PHASE 2)	SU (m²)	FINANCEMENT	TRAVAUX	VALEUR
EHESS 2 + FMSH	22 500	Financement EPCC en MOP	2028-2030	125 M€
EPHE + espaces mutualisés	5 000	Financement EPCC en MOP	2026-2028	37 M€

Site de la Porte de La Chapelle :

FUTURS OCCUPANTS	SU (m²)	FINANCEMENT	TRAVAUX	VALEUR
Université Panthéon Sorbonne, Crous de Paris et Ville de Paris	12 500	EPCC via IDNC (52 M€) et subventions Ville de Paris (23 M€) et Région IDF (23 M€)	Janvier 2023 Fin 2025	98 M€ dont 84 M€ déjà réalisés au 31/12/2025
Terrain d'assiette du site La Chapelle	9 005	Remis en affectation par la Ville de Paris à l'Etat	2019	22 M€

Les constructions sont comptabilisées selon l'approche par composants avec des cadences d'amortissement différenciées :

COMPOSANTS	CADENCE (ANNEES)
Travaux d'adaptation	50
Terrassement-structure-enveloppe	50
Equipements techniques	20
Aménagements intérieurs	15

Ensemble immobilier PPP :

Constitué de 7 bâtiments, l'ensemble immobilier PPP a été mis en service le 26/8/2019. Il a été valorisé bâtiment par bâtiment selon les coûts de construction réels communiqués par le partenaire privé.

Le financement du projet PPP étant assuré principalement par les intérêts de la dotation non consommable et afin de traduire l'engagement de l'Etat à ce titre, un financement externe de l'actif issu des IDNC a été constitué en contrepartie d'une créance sur l'Etat (c/4411) à hauteur de 155,2 M€.

Chaque année, et jusqu'à échéance, cette créance sera remboursée par les IDNC à venir, à hauteur du remboursement en capital des deux emprunts.

Selon ces modalités, la créance sur l'Etat est du même montant que la dette mobilisée pour le financement du PPP. Elle va évoluer symétriquement aux dettes contractées. A échéance, elle sera soldée au même moment que ces dernières.

L'inscription de l'ensemble immobilier est traduite dans les comptes de la façon suivante en valeurs brutes, au 31/12/2025 :

Actif comptabilisé en 7 bâtiments, 4 composants	Débit 213		166,5 M€
FEA issus des IDNC		Crédit 104132	-155,2 M€
Produit de la vente de l'ancien siège de l'Ined		Crédit 13415	-10,0 M€
Valorisation des baux de construction		Crédit 13417	-1,3 M€
Dette auprès de Sérendicité et BEI		Crédit 16xxx	-103,8 M€
Créance sur l'Etat	Débit 4411		103,8 M€

Bâtiments EHESS 1 et Humathèque

Ces deux bâtiments ont été construits et financés sous la maîtrise d'ouvrage de la Région Ile-de-France. Bien que livrés en 2021, ces bâtiments n'étaient toujours pas inscrits au bilan de l'EPCC au 31/12/2023. Ces omissions ont été régularisées en 2024.

Les bâtiments ont été valorisés sur la base des coûts de construction réellement supportés par la Région. Cette valorisation a été déclinée en 4 composants.

Le bâtiment EHESS 1 abrite les équipes de recherches de cet établissement.

Terrains des sites d'Aubervilliers et de la Porte de la Chapelle (Paris)

Mis à la disposition de l'EPCC par l'Etat pour la construction de l'ensemble immobilier constituant le Campus, ces derniers n'étaient pas inscrits à l'actif de l'établissement au 31/12/2024.

Comme pour les bâtiments EHESS 1 et Humathèque mis à la disposition par la région Ile-de-France, ces omissions ont été régularisées en 2024.

Ensemble immobilier de la Porte de la Chapelle

Cet ensemble immobilier de 12 500 m² (SU) implanté à Paris (Porte de la Chapelle, 75018) a été construit sous maîtrise d'ouvrage de l'EPCC. Il a été remis le 17/12/2025 à l'Université Panthéon Sorbonne pour y accueillir ses étudiants de licence. Une convention d'utilisation a été signée le 14/4/2025 entre l'EPCC et l'université pour déterminer les conditions d'occupation et notamment la contribution financière due par Panthéon-Sorbonne.

Le bâtiment accueillera également des services de la ville de Paris et du Crous.

Compte tenu de la proximité de la date de remise des locaux avec la fin de l'exercice et du fait que toutes les dépenses n'ont pas été réglées en 2025, il a été décidé de reporter la mise en service au 1/1/2026 et de débuter l'amortissement du bien à cette date.

A la clôture 2025, ce bâtiment apparaît en « immobilisations en cours » pour 84 M€.

Cet ensemble immobilier est implanté sur un terrain de 9005 m² remis en affectation par la Ville de Paris à l'Etat qui l'a lui-même remis à l'EPCC.

Sa construction a été financée par :

- L'Etat via les intérêts de la DNC :	44 M€
- L'Etat via l'Agence nationale de la recherche	1,4 M€
- La région Ile de France :	23 M€
- La ville de Paris :	23 M€
- la vente des anciens locaux de l'Ined :	6 M€

Bâtiment EPHE

La construction des nouveaux locaux de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes a débuté sous maîtrise d'ouvrage EPCC en 2026. Implanté sur le site d'Aubervilliers, ce bâtiment de 5000 m² inclura des espaces mutualisés.

Ce bâtiment devrait être livré en 2028. Il est financé par :

- L'Etat via les intérêts de la DNC :	16 M€
- L'Etat via l'Agence nationale de la recherche	4 M€
- Vente foncier :	1 M€
- Emprunt BEI déjà contracté :	16 M€

Au 31/12/2025, 2,3 M€ ont été dépensés sur les 37 M€ prévisionnels.

Bâtiment EHESS-FMSH

A échéance 2030, ce bâtiment abritera sur le site Aubervilliers, le siège de l'EHESS ainsi que la Fondation Maison des sciences de l'homme. Sous maîtrise d'ouvrage EPCC, sa construction est financée par les intérêts de la DNC à hauteur de 15 M€ et par un financement spécifique de l'Etat de 150 M€.



A ce jour, le projet est au stade des études. Au 31/12/2025, 0,9 M€ ont été dépensés sur un total prévisionnel de 125 M€.

- **Les biens meubles corporels :**

Tout bien dont le coût unitaire est supérieur à 800 € HT est inscrit à l'actif.

Les biens meubles sont amortis selon les cadences suivantes :

INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	DUREE (ANNEES)
Matériel scientifique	8
Outillage	5
Matériel d'enseignement	8
Autres installations générales	5
Matériel de transport	8
Matériel de bureau	8
Matériel informatique	8
Mobilier	15

1-2-2. Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition incluant les frais accessoires. La valeur d'inventaire des titres est évaluée en fonction de l'actif net de l'entité détenue. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée.

1-2-3. Financements externes de l'actif

Les financements externes de l'actif (FEA) correspondent :

- soit à des financements en nature représentant la contrepartie de biens mis à disposition ou remis en pleine propriété,
- soit à des financements en espèces destinés à l'acquisition d'actifs immobilisés (subventions d'investissement par exemple).

Par dérogation au plan comptable général du fait de la spécificité juridique des établissements publics qui ne disposent pas de capital social à proprement parler, les financements versés par l'État sont inscrits au c/10 intitulé dans le plan comptable M 9 « financement de l'actif par l'État ».

Les autres financements sont classés au c/13 « financement de l'actif par des tiers ».

Le classement comptable distingue de plus, les financements rattachables de ceux non rattachables à des actifs déterminés. Cette présentation permet de faire évoluer la valeur comptable des financements reçus, symétriquement à celle des actifs financés en reprenant au compte de résultat le financement au même rythme que les actifs (c/78 reprises sur amortissements).

Ils sont enregistrés dans les fonds propres au moment de leur notification ou lorsqu'ils sont soumis à condition, dès que celle-ci est levée.

Cette présentation fait suite à l'instruction du 18 décembre 2012 de la Direction générale des Finances publiques relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux.

FINANCEMENTS EXTERNES DE L'ACTIF (EN NATURE OU EN ESPECES)	COMPTE
Financement par l'Etat	c/101 - non rattaché à un actif déterminé
	c/104 - rattaché à un actif déterminé
Financement par des tiers autres que l'Etat	c/131 - non rattaché à un actif déterminé
	c/134 - rattaché à un actif déterminé
	c/138 - autres subventions d'investissement

1-2-4. Stocks

Compte tenu du caractère non significatif des stocks de fournitures, il a été décidé de ne pas les suivre en comptabilité générale.

1-2-5. Rattachement des charges et des produits à l'exercice

- **Rattachement des intérêts de la dotation non consommable :**

Les intérêts de la DNC sont comptabilisés en produit (c/7413111 « Revenus de la dotation pour le financement des charges ») lorsqu'ils couvrent des charges et en financement externe de l'actif (c/1041321 « Revenus de la dotation pour le financement des actifs ») lorsqu'ils sont fléchés sur des dépenses d'investissement. Ils sont comptabilisés à hauteur des coûts sur lesquels ils sont fléchés.

En ce qui concerne le PPP, la part des IDNC qui couvre le remboursement en capital des deux dettes contractées, vient chaque année, rembourser la créance que l'EPCC a constaté sur l'Etat pour retracer sur le long terme le financement qu'il lui a accordé.

L'équilibre de financement est le suivant :

Actif comptabilisé	Débit 213		166,5 M€
Financement de l'Etat issu des IDNC		Crédit 104132	-155,2 M€
Produit de la vente de l'ancien siège de l'Ined		Crédit 13415	-10,0 M€
Valorisation des baux de construction		Crédit 13417	-1,3 M€

Créance sur l'Etat	Débit 4411		155,2 M€
--------------------	------------	--	----------

Par principe, outre la valorisation de la vente de l'ancien siège de l'Ined et des baux de construction, le financement du projet PPP est assuré dans la durée par le versement des intérêts de la dotation non consommable attribuée par l'Etat.

Ceux-ci étant versés annuellement, l'EPCC a dû recourir à deux emprunts auprès du partenaire privé directement ainsi qu'auprès de la BEI.

Les IDNC viennent chaque année solder progressivement la créance sur l'Etat à hauteur du remboursement en capital de la dette.

Au 31/12/2025, la créance sur l'Etat ne s'élève plus qu'à 103,8 M€.

- **Intérêts d'emprunt**

Il s'agit des intérêts payés dans le cadre du prêt BEI (97 M€) et du prêt consenti par Sérendicité dans le cadre du financement du PPP (58,9 M€).

Les plans d'amortissement de ces deux financements étant calés sur l'année civile, il n'y a pas lieu de calculer d'intérêts courus non échus.

- **Recherche**

Les subventions reçues dans ce cadre sont comptabilisées à l'avancement des projets calculé selon coûts réellement encourus au titre de chacune des conventions.

- **Les passifs sociaux**

Les passifs sociaux constituent des engagements pris par l'établissement à l'égard de ses personnels, dont le dénouement interviendra sur un autre exercice.

Dans la pratique, il s'agit principalement des droits à congés acquis et non pris par le personnel à la clôture de l'exercice, les jours épargnés sur compte épargne temps (CET) ainsi que la traduction du risque encouru par l'établissement en matière de versement d'allocation de retour à l'emploi (chômage) à verser à ses anciens personnels contractuels.

Leurs modalités de comptabilisation sont conformes à l'instruction du 27 novembre 2013 de la Direction générale des Finances publiques.

Ces jours représentent une dette de l'établissement envers son personnel. Ils sont évalués en fin d'exercice en fonction du coût moyen journalier brut chargé déterminé par agent (base 200 jours travaillés) en distinguant rémunération du personnel et charges sociales patronales.

NATURE DU PASSIF		MODALITE DE COMPTABILISATION
Congés annuels 2025 non pris au 31/12/2025		Charge à payer
Jours épargnés sur CET	Dont l'indemnisation interviendra en 2026	
	Jours maintenus sur les CET	Provision pour risque & charge (*)
Risque chômage (versement de l'allocation de retour à l'emploi)		Provision pour risque & charge

(*) pour tenir compte du caractère incertain de la date où les jours seront finalement utilisés par le personnel.

1-2-6. Créances

Les créances sont suivies au poste c/41 « Clients » ou c/44 « Subventions » selon leur nature. Le cas échéant, elles sont reclassées en créances douteuses à la clôture de l'exercice.

2. Notes relatives aux postes de bilan

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en milliers d'euros (k€).

2.1- Actif

Montants en €

ACTIF	2025			2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE ①				
Immobilisations incorporelles	923 482,31	-844 995,97	78 486,34	287 480,31
Immobilisations corporelles	463 611 223,19	-58 813 260,68	404 797 962,51	378 122 909,34
Terrains	76 686 922,88	-	76 686 922,88	76 671 373,62
Constructions	298 107 274,37	-58 038 748,43	240 068 525,94	250 170 297,66
Installations techniques, matériels, et outillage	302 032,05	-151 308,64	150 723,41	94 358,87
Collections	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	849 029,65	-623 203,61	225 826,04	245 024,85
Immobilisations mises en concession	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	87 120 854,27	-	87 120 854,27	49 970 004,23
Avances et acomptes sur commandes	545 109,97	-	545 109,97	919 263,27
Immobilisations grevées de droits	-	-	-	-
Immobilisations corporelles (biens vivants)	-	-	-	52 586,84
Immobilisations financières	450 000 000,00	-	450 000 000,00	450 000 000,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	914 534 705,50	-59 658 256,65	854 876 448,85	828 410 389,65
ACTIF CIRCULANT				
Stocks ②	-	-	-	-
Créances ③	152 077 827,72	-3 238 298,67	148 839 529,05	120 404 130,79
Créances sur des entités publiques	144 230 871,27	-3 238 298,67	140 992 572,60	116 680 919,55
Créances clients et comptes rattachés	7 769 463,18	-	7 769 463,18	3 362 858,46
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	64 435,70	-	64 435,70	-
Créances opérations pour comptes de tiers (intervention)	-	-	-	-
Créances sur les autres débiteurs	13 057,57	-	13 057,57	360 352,78
Charges constatées d'avance (dont primes de remb. des emprunts) ④	143 042,68	-	143 042,68	378 554,86
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	152 220 870,40	-3 238 298,67	148 982 571,73	120 782 685,65
TRESORERIE ⑤				
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	83 749 346,78	-	83 749 346,78	94 953 655,36
Autres	-	-	-	-
TOTAL TRESORERIE	83 749 346,78	-	83 749 346,78	94 953 655,36
Comptes de régularisation	-	-	-	-
Ecart de conversion Actif	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	1 150 504 922,68	-62 896 555,32	1 087 608 367,36	1 044 146 730,66



2-1-1. Actif immobilisé :

- **Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles ainsi que leurs amortissements ont varié de la façon suivante sur l'exercice 2025 :

Immobilisations incorporelles (valeurs brutes)	Valeur au 31/12/2024	Acquisitions 2025	Sorties et reclassements	Valeur au 31/12/2025
Logiciels, concessions et droits similaires	845	0	0	845
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours c/232	31	2	0	33
Avances versées sur commandes c/237	256	0	-211	45
Total :	1 132	2	-211	923

Amortissements des immobilisations incorporelles	Valeur au 31/12/2024	Augmentations 2025	Sorties et reclassements	Valeur au 31/12/2025
Logiciels, concessions et droits similaires	845	0	0	845
Autres immobilisations incorporelles				
Total :	845	0	0	845

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

- **Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles ont varié de la façon suivante sur l'exercice 2025 :

Immobilisations corporelles (valeurs brutes)	Valeur au 31/12/2024	Augmentations 2025	Sorties et reclassements	Valeur au 31/12/2025
Terrains c/211	76 671	0	0	76 671
Agencements terrains c/212	0	0	16	16
Constructions c/213	297 847	142	118	298 107
Constructions sur sol d'autrui c/214				
Installations techniques, matériel et outillage c/215	211	10	81	302
Collections c/216				
Autres immobilisations corporelles c/218	783	66	0	849
Immobilisations en cours c/231	49 970	37 100	-215	86 856
Immobilisations en cours c/235	0	210	55	265

Avances versées sur commandes c/238	919	528	-902	545
Biens vivants - plantations pérennes c/254	55	0	-55	0
Total :	426 457	38 056	-902	463 611

Les augmentations de l'exercice traduisent les travaux de construction en cours :

- sur le site de Paris La Chapelle : 35 060 k€
- bâtiment EHESS/FMSH : 1 450 k€
- bâtiment EPHE : 1 259 k€

Les amortissements sur immobilisations corporelles ont varié de la façon suivante en 2025 :

Amortissements des immobilisations corporelles	Cumul au 31/12/2024	Augmentations 2025	Sorties et reclassements	Cumul au 31/12/2025
Constructions c/2813	47 677	10 362		58 039
Constructions sur sol d'autrui c/2814				
Installations techniques, matériel et outillage c/2815	117	34		151
Collections c/2816				
Autres immobilisations corporelles c/2818	538	85		623
Biens vivants - plantations pérennes c/2854	2		-2	0
Total :	48 335	10 481	-2	58 813

Concernant les constructions, les augmentations de l'exercice représentent la dotation aux amortissements de l'exercice relative aux 9 bâtiments en service au Campus en 2025.

Les immobilisations corporelles ne sont pas dépréciées.

• Immobilisations financières

Les immobilisations financières n'ont pas varié au cours de l'exercice 2025 :

Immobilisations financières	Valeur au 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Valeur au 31/12/2025
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières	450 000			450 000
Total :	450 000	-	-	450 000

Les immobilisations financières sont constituées du capital de la dotation non consommable attribuée par l'Etat dans le cadre du plan Campus (voir supra § 1.1 « *Faits caractéristiques et comparabilité des comptes* » - Plan campus).

Cette immobilisation financière n'est pas dépréciée.



2-1-2. Créances :

Les créances de l'actif circulant sont composées des postes suivants :

Créances (Actif circulant)	Valeur au 31 décembre 2024	Valeur au 31 décembre 2025
Avances et acomptes versés	0	64
Créances sur des entités publiques	116 681	144 231
Créances clients et comptes rattachés	6 144	7 769
Créances sur les autres débiteurs	360	13
Total :	123 185	152 078

Le fort volume des créances sur entités publiques est lié à la créance sur l'Etat constatée dans le cadre du financement du PPP. De 155,2 M€ à l'origine en août 2019, elle ne s'élève plus qu'à 103,8 M€ au 31/12/2025. Elle est remboursée chaque année à hauteur des IDNC couvrant la part en capital de l'annuité des deux emprunts souscrits dans le cadre du projet.

Les créances incluent les produits à recevoir suivants :

Produits à recevoir	Valeur au 31 décembre 2024	Valeur au 31 décembre 2025
Divers	449	1 287

Dans le cadre d'un contentieux, une créance est dépréciée partiellement.

Dépréciations	Dépréciations au 31/12/2024	Dotations 2025	Reprises 2025	Dépréciations au 31/12/2025
Créances Clients	2 781	458		3238

2-1-3. Trésorerie :

La trésorerie nette de l'établissement est composée des éléments suivants :

Trésorerie	Valeur au 31 décembre 2024	Valeur au 31 décembre 2025
Valeurs mobilières de placement		
Compte de dépôt (DFT) et banques	94 954	83 749
Caisse et régies		
- Chèques à l'encaissement		
Total Trésorerie active	94 954	83 749
Valeurs à l'encaissement		
Virements émis en attente		
Trésorerie nette :	94 954	83 749

2-1-4. Charges constatées d'avance :

Il s'agit de charges ayant été comptabilisées en 2025 mais qui se rattachent à 2026 ou exercices ultérieurs. Sont essentiellement concernées les charges relatives aux contrats de maintenance, abonnements ou loyers payables d'avance.

Charges constatées d'avance	Valeur au 31 décembre 2024	Valeur5 au 31 décembre 2024
Charges constatées d'avance c/486	379	143

2.2- Passif

Montants en €

PASSIF	2025	2024
FONDS PROPRES		
Financements reçus		
Financement de l'actif par l'État	249 691 743,39	217 143 191,53
Financement de l'actif par des tiers	172 605 190,14	178 705 254,93
Fonds propres des fondations	-	-
Écarts de réévaluation	-	-
Réserves	11 425 657,70	-1 317 724,73
Report à nouveau	41 266,96	9 677 337,48
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	4 778 569,22	3 066 044,95
Provisions réglementées	-	-
TOTAL FONDS PROPRES	438 542 427,41	407 274 104,16
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	563 424,73	1 121 064,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	563 424,73	1 121 064,00
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	72 734 857,81	76 510 464,26
Dettes financières et autres emprunts	493 257 444,43	495 776 665,43
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	565 992 302,24	572 287 129,69
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 361 428,73	2 597 201,39
Dettes fiscales et sociales	329 380,00	295 319,00
Avances et acomptes reçus	77 129 234,45	56 743 281,17
Dettes correspondant à des ope. pour cptes de tiers (intervention)	-	-
Autres dettes non financières	2 690 169,80	3 828 631,25
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	82 510 212,98	63 464 432,81
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	-	-
TOTAL TRESORERIE	-	-
Comptes de régularisation	-	-
Ecarts de conversion Passif	-	-
TOTAL GENERAL	1 087 608 367,36	1 044 146 730,66

2-2-1. Fonds propres :

Les fonds propres ont varié comme suit en 2025 :

Fonds propres autres que financements de tiers	Valeur au 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Valeur au 31/12/2025
Financements reçus de l'État non rattachés à des actifs	13 717	38 045		51 762
Financements reçus de l'État rattachés à des actifs	203 426		-5 497	197 930
<i>Financements nouveaux</i>	-----			-----
<i>Quotes-parts de l'année</i>	-----			-----
Réserves facultatives	-1 318	12 743		11 426
<i>Affectation RAN 2024</i>	-----	9 677		-----
<i>Affectation du résultat 2023</i>	-----	3 066		-----
Report à nouveau	9 677	402	-10 038	41
<i>Affectation RAN 2024</i>	-----		-9 677	-----
<i>Corrections d'erreurs</i>	-----	402	-360	-----
Résultat 2024	3 066		3 066	0
<i>Affectation en réserves</i>	-----		3 066	-----
Résultat 2025	-----	4 779		4 779
Total :	228 569	55 969	-18 601	265 937

Financements par des tiers autres que l'Etat	Valeur au 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Valeur au 31/12/2025
Financements non rattachés à des actifs	55 194	-1200	0	53 994
<i>Régions</i>	24 200	-1 200		23 000
<i>Communes</i>	20 055			20 055
<i>Autres entités publiques</i>	6 003			6 003
<i>Autres</i>	4 935			4 935
Financements rattachés à des actifs	123 512	0	-4900	118 612
<i>Régions</i>	114 212		-4 505	109 707
<i>Communes</i>	80		-7	73
<i>Autres entités publiques</i>	8 159		-344	7 816
<i>Autres</i>	1 061		-44	1 016
Total :	178 705	-1 200	-4 900	172 605

La présentation des fonds propres des établissements publics nationaux diffère sensiblement du plan comptable général du fait de la spécificité juridique des établissements publics qui ne disposent pas de capital social à proprement parler et dont les fonds propres sont apportés principalement par l'Etat. Pour plus d'information, il convient de se référer au § 1-2-3.

Les fonds propres de l'EPCC sont ainsi composés :



- **des financements reçus de l'État ou d'autres tiers**

Ceux-ci sont constitués de financements soit en espèces (subventions) soit en nature. En nature, ils représentent essentiellement la contrepartie des biens immobiliers remis en affectation à l'établissement pour que celui-ci exerce ses missions de service public. Lorsqu'ils sont rattachés à un bien identifié, ils sont repris par quotes-parts au résultat au même rythme que l'amortissement des biens.

En 2025, les augmentations de fonds propres correspondent aux intérêts de la DNC destinés principalement à couvrir les coûts de construction :

- de l'ensemble immobilier de Paris – La Chapelle	36 260 k€
- bâtiment EHESS-FMSH.....	924 k€
- bâtiment EPHE.....	631 k€

- **des réserves de l'établissement,**

Celles-ci représentent le montant cumulé des résultats d'exploitation et des reports à nouveau des exercices précédents. Ils sont affectés en réserves sur décision du Conseil d'administration.

- **du report à nouveau,**

Celui-ci est constitué :

- des résultats des exercices antérieurs qui n'auraient pas été affectés en réserves par le conseil d'administration,
- des corrections d'erreurs comptabilisées au cours de l'exercice.

Charges imputables à des exercices antérieurs :	-152 k€
Omission de la dépréciation d'une créance 2024 :	-205 k€
Autres corrections (diminutions) :	-3 k€
Produits imputables à des exercices antérieurs :	+367 k€
Autres corrections (augmentations) :	+ 35 k€

Ces écritures de correction ont pour objectif d'exclure du résultat 2025 les régularisations d'erreurs ou omission sur exercices clos. Elles sont conformes à la norme 14 du Recueil des normes comptables applicables aux établissements publics nationaux. Elles n'ont pas eu d'impact significatif sur les fonds propres mais elles ont contribué à fiabiliser le compte de résultat 2025 en ne l'affectant pas d'opérations rattachables aux exercices antérieurs régularisées en 2025.

- **du résultat de l'exercice 2025 : 4 779 k€.**

2-2-2. Provisions pour risques et charges :

Provisions pour risques et charges	Provisions au 31/12/2024	Dotations 2025	Reprises 2025	Provisions au 31/12/2025
Provisions pour risques	-			
Provisions pour charges	1 121	246	-804	563
Total :	1 121	246	-804	563

Les provisions pour charges concernent la valorisation :

- des jours de congés épargnés sur CET (440 k€ vs 346 k€ en 2024) : Ces jours de congés maintenus par le personnel sur leurs comptes épargne-temps font l'objet d'une provision pour charges compte tenu du caractère incertain de la date à laquelle les jours seront finalement utilisés par le personnel. Se référer au § 1-2-5 « *Rattachement des charges et des produits à l'exercice - passifs sociaux* » pour plus d'information.

Au total, la dette de l'établissement vis-à-vis de son personnel s'établit à 919 jours au 31 décembre 2025 (contre 816 jours en 2024)

- du risque chômage au titre de l'allocation de retour à l'emploi que le Campus Condorcet est susceptible de verser à son personnel non titulaire arrivé en fin de contrat (124 k€ vs 775 k€ en 2024). La forte baisse de la provision s'explique par un changement dans l'estimation du risque.

Conformément à la norme 14 du recueil des normes comptables applicables aux EPN, les effets rétrospectifs d'un changement d'estimation⁵ ne donnent pas lieu à correction du bilan d'ouverture. L'effet rétrospectif de ce changement a eu pour effet positif de 570 k€ dans le résultat.

2-2-3. Dettes :

Avances et acomptes reçus	Valeur au 31 décembre 2025
Intérêts de la dotation non consommable (IDNC)	59 421
Autres financements	17 708
Total :	77 129

Les avances et acomptes reçus représentent les financements versés d'avance par nos partenaires dans le cadre des opérations immobilières ainsi que les intérêts de la dotation non consommable non encore consommés et préemptés par les opérations à venir.

A noter que ces derniers sont comptabilisés soit en produit soit en financement externe de l'actif à hauteur des coûts qu'ils financent et selon la nature de ceux-ci (respectivement charges ou investissements). Un traitement particulier est appliqué pour couvrir le remboursement de la dette en capital rattachable au PPP.

Voir supra à ce sujet les § « 1.1-Faits caractéristiques et comparabilité des comptes / Plan campus » et § « 1-2-6. Rattachement des charges et des produits à l'exercice ».

Emprunts et dettes assimilées	Valeur au 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Valeur au 31/12/2025
Etablissements de crédit	76 510	0	3 776	72 735
Avances de l'Etat	450 000	0	0	450 000
Autres dettes	45 777	0	2 519	43 257
Total :	572 287	0	6 295	565 992

⁵ Contrairement aux changements de méthode

Dettes	Degré d'exigibilité du passif			
	Valeur au 31/12/2025	Echéance à 1 an au plus	Echéance de 2 à 5 ans	Echéance à + de 5 ans
Dettes financières	565 992	6 201	25 280	534 512
- Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	72 735	3 791	15 322	53 621
- Emprunts et dettes assortis de conditions particulières	43 257	2 410	9 957	30 891
- Dettes financières et autres Emprunts	450 000	0	0	450 000
Dettes non financières	82 510	2 923	2 458	77 129
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés - c/40	2 361	2 361		
- Dettes fiscales et sociales	329	329		
- Avance et acomptes reçus	77 129			77 129
- Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers				
- Autres dettes non financières	2 690	232	2 458	
Total :	648 503	9 124	27 737	611 641

Les postes « Dettes » incluent les charges à payer détaillées ci-dessous :

Charges à payer	Valeur au 31 décembre 2024	Valeur au 31 décembre 2025
Fournisseurs c/408	2 162	1 852
Personnel c/428	212	224
Charges sociales c/ 438	83	97
Total :	2 457	2 173

Les charges à payer relatives aux fournisseurs représentent les livraisons de biens et services exécutés en 2025 pour lesquelles les factures n'ont pas été reçues à la clôture de l'exercice.

Celles relatives au personnel concernent les jours de congés acquis par le personnel restant à prendre au 31/12/2025.

3. Notes relatives aux postes du compte de résultat

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Le résultat de l'exercice 2025 est excédentaire de 4 779 k€ en progression par rapport à celui de 2024 (3 066 k€).

3.1- Produits

Montants en €

PRODUITS	2025	2024	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT			
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés) ①	23 513 043,70	20 944 505,43	12,3%
Subventions pour charges de service public	15 837 798,00	12 143 926,00	30,4%
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	7 675 245,70	8 800 579,43	-12,8%
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention		-	
Dons et legs		-	
Produits de la fiscalité affectée		-	
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité) ②	5 156 384,65	6 713 554,68	-23,2%
Ventes de marchandises	-	-	
Ventes de biens ou prestations de services	4 303 085,49	4 603 912,48	-6,5%
Produits de cessions d'éléments d'actif	-	-	
Autres produits de gestion	853 299,16	2 109 642,20	-59,6%
Production stockée		-	
Production immobilisée		-	
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		-	
Autres produits ③	11 200 483,38	13 695 295,43	-18,2%
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	803 621,98	3 276 473,32	-75,5%
Reprises du financement rattaché à un actif	10 396 861,40	10 418 822,11	-0,2%
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)			
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	39 869 911,73	41 353 355,54	-3,6%
PRODUITS FINANCIERS			
Produits des participations et des prêts			
Intérêts sur créances non immobilisées			
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Gains de change	1,67	9,95	
Autres produits financiers			
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières			
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	1,67	9,95	
TOTAL Produits	39 869 913,40	41 353 365,49	-3,6%
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)			
TOTAL PRODUITS	39 869 913,40	41 353 365,49	



- **Produits sans contrepartie directe.**

Subvention pour charges de service public (SCSP) :

Il s'agit de la subvention récurrente versée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

En hausse de 30,4 % (+3,7 M€) elle intègre :

- un ajustement de 1,7 M€ correspondant à la compensation de l'effet extension année pleine en 2025 du transfert de la masse salariale des 22 ETP accueillis le 1/9/2024,
- la dotation de fonctionnement du GIS CollEx Persée dont l'EPCC assure la gestion depuis octobre 2024 (voir supra « *Faits marquants de l'exercice* »). Celle-ci s'élève à 4,4 M€.

La consommation partielle⁶ de cette dernière est une des explications principales du résultat excédentaire de l'exercice.

Le poste « **Subventions de fonctionnement** » comptabilise les financements reçus principalement au titre :

- des Intérêts de la dotation non consumptible (IDNC) pour 5,4 M€ en contrepartie des coûts éligibles supportés en charges, principalement la charge d'intérêt de la dette (emprunts BEI et Sérendicité, pour 0,3 M€) et les redevances versées dans le cadre du PPP (4,0 M€),
- de la contribution financière dite « Adhésion au Campus » versée par les membres (0,9 M€),
- de la redevance dite « Service aux résidents » correspondant à la contribution aux coûts des services généraux dont l'EPCC assure la gestion directe (0,4 M€),
- de la participation aux acquisitions d'ouvrages et de périodiques à l'Humathèque (0,5 M€),
- ANR hors IDNC pour le bâtiment EPHE (0,4 M€),
- ANR hors IDNC pour le projet de recherche « Biblissima » (0,2 M€).

- **Produits avec contrepartie directe**

Vente de biens ou prestations de services

Chiffre d'affaires		2024	2025	Évolution
c/706	Prestations de service	283	52	-82%
c/708	Produits des activités annexes	4 321	4 251	-2%
c/756	Produits de cession	0	0	0%
c/757	Redevances	5	6	21%
c/758	Divers autres produits	1 965	848	-57%
c/79	Transfert de charge	140	0	-100%
Total :		6 714	5 156	-23%

Les produits des activités annexes retracent les contributions des membres au titre de la convention d'occupation au travers de laquelle l'EPCC leur refacture les coûts d'entretien et

⁶ La dotation n'a été utilisée qu'à hauteur de 1,0 M€ en 2025. La part non consommée de cette dotation (3,3 M€) n'a pu faire l'objet d'un retraitement en avance versée ou en produit comptabilisé d'avance afin de l'exclure du résultat 2025 du fait du caractère annuel de la SCSP.

de maintenance établie au prorata de l'usage de chacun des membres (surfaces occupées, nombre de postes de travail et usage de l'Humathèque. Cette redevance est comptabilisée au c/7083 « locations diverses » (3,9 M€ en 2025 contre 3,0 M€ en 2024).

Les autres produits sont constitués des pénalités mises à la charge de Sérendicité lorsque celui-ci ne respecte pas les critères de performance auxquels il s'est engagé contractuellement (PPP) au titre de l'entretien et de la maintenance des bâtiments (0,6 M€ en 2025 versus 2,0 M€ en 2024).

A noter que ces pénalités sont actuellement contestées par Sérendicité devant le tribunal administratif.

- **Autres produits**

Ces produits sont relatifs :

- à des reprises sur provisions pour risques et charges 0,8 M€
- aux quotes-parts des financements externes de l'actif reprises au résultat 10,4 M€

3.2- Charges

Montants en €

CHARGES	2025	2024	Variation
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ⁴			
Achats de marchandises	-	-	
Variation des stocks	-	-	
Consommation de marchandises et approvisionnements	1 617 781,15	1 349 798,41	20%
Services extérieurs	6 284 797,83	7 141 453,87	-12%
Autres services extérieurs	3 047 633,77	3 308 238,28	-8%
Charges de personnel	9 950 070,75	8 206 051,28	21%
Salaires, traitements et rémunérations diverses	6 751 764,40	5 678 306,58	19%
Charges sociales	2 974 420,44	2 347 817,39	27%
Intéressement et participation	-	-	
Autres charges de personnel	223 885,91	179 927,31	24%
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	1 719 212,73	2 468 102,97	-30%
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et VNC des actifs cédés	10 976 624,39	14 255 570,69	-23%
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	33 596 120,62	36 729 215,50	-9%
CHARGES D'INTERVENTION			
Dispositif d'intervention pour compte propre	-	-	
Transfert aux ménages	-	-	
Transferts aux entreprises	-	-	
Transferts aux collectivités territoriales	-	-	
Transferts aux autres entités	-	-	
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	-	-	
Dotations aux provisions et dépréciations	-	-	
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	-	-	
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	-	-	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	33 596 120,62	36 729 215,50	-9%
CHARGES FINANCIÈRES			
Charges d'intérêt	1 495 221,80	1 557 241,87	-4%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	
Pertes de change	1,76	863,17	
Autres charges financières	-	-	
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	-	-	
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	1 495 223,56	1 558 105,04	-4%
Impôt sur les sociétés	-	-	
TOTAL CHARGES	35 091 344,18	38 287 320,54	-8%
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	4 778 569,22	3 066 044,95	56%
TOTAL	39 869 913,40	41 353 365,49	

- **Achats, services extérieurs et autres charges**

Postes (k€)	2024	2025	Évolution en %	Évolution en k€
606 Achats non stockés de mat.et fournitures	1 350	1618	20%	268
611 Sous-traitance générale	4 573	3 758	-18%	-815
613 Locations	139	150	8%	11
615 Entretien et réparations	1 042	798	-23%	-244
616 Primes d'assurance	261	321	23%	60
617 Études et recherches	148	146	-1%	-2
618 Divers	979	1 111	13%	132
621 Personnel extérieur à l'établissement	969	654	-33%	-316
622 Rémunération d'intermédiaires et honoraires	136	208	53%	72
623 Publicité, publications, rel. publiques	482	470	-2%	-11
625 Déplacements, missions et réceptions	145	260	79%	115
626 Frais postaux et frais de télécom.	79	93	17%	14
627 Services bancaires	14	44	215%	30
628 Divers	1 482	1 317	-11%	-165
Total :	11 799	10 950	-7%	849

- Les « consommations, achats et services externes » sont en baisse de 7% (soit une économie globale de 849 k€) avec toutefois des évolutions contrastées :

Une augmentation de 20% « achats non stockés » liée à la non-reconduction en 2025 de l'amortisseur « électricité » que l'Etat avait accordé aux entreprises TPE/PME, associations et collectivités afin de les aider à faire face à la forte hausse des tarifs de fournitures électriques. En 2024, l'amortisseur était venu en réduction des charges (-285 k€).

Une baisse de 18% des coûts de sous-traitance (-815 k€).

Sont retracées en c/611 – Sous-traitance générale, les redevances payées à Sérendicité à savoir les redevances *R2. Gros entretien-renouvellement (GER)*, *R3. Entretien et maintenance*, *R4. Services* et *R5. Administration, assurance, gestion du contrat*. Voir supra § « 1.1- Faits caractéristiques et comparabilité des comptes ».

Cette baisse en trompe l'œil s'explique par la régularisation d'une erreur de comptabilisation venue majorée les coûts de sous-traitance en 2024.

- La baisse du c/615 « Entretien et réparations » consécutive aux travaux de réhabilitation du bâtiment EHESS1 menés en 2024 après les dégradations subies.

- La baisse du c/621 – Personnel extérieur fait suite à l'intégration dans le personnel de l'établissement des agents qui nous étaient autrefois mis à disposition par les membres. La rémunération de ces personnels ne donne donc plus lieu à refacturation.



Elle est désormais suivie en charge de personnel dans les comptes de l'EPCC. Cette intégration s'est faite en deux étapes, tout d'abord au 1/1/ 2024 puis au 1/9/2024. Ce qui explique les 969 k€ de refacturations constatées encore en 2024.

• Charges de personnel

Enveloppe Masse salariale (k€)	2024	2025	Évolution en %	Évolution en k€
Salaires et traitements	5 678	6 752	19%	1 073
Charges sociales	2 348	2 974	27%	627
Autres charges de personnel	179	224	24%	44
Total :	8 206	9 950	21%	1 744

Personnels rémunérés exprimés en ETPT (*)	2024	2025	Évolution en %
Titulaires (Fonctionnaires)	19	32	68%
Contractuels (CDI et CDD)	99	108	9%
Total :	118	140	19%

Source : DRH et tableaux 1 des comptes financiers 2024 et 2025

La forte hausse de la masse salariale est la conséquence directe de la plus grande autonomie de gestion accordée par l'Etat à l'EPCC. Voir supra « *Faits marquants de l'exercice* ». Bien qu'achevé en 2024, ce mouvement de transfert des personnels initié en 2022 a toutefois un effet en 2025 du fait de l'extension en année pleine du transfert effectué au 1^{er} septembre 2024.

Cette forte augmentation des dépenses de personnel n'aura eu cependant qu'un impact limité sur le résultat :

- Les mises à disposition faisaient l'objet de refacturation partielle par les membres. La hausse de la masse salariale relative à ces personnels est donc compensée en partie par une baisse du poste c/621 – Personnel extérieur.
- Cette hausse a été financée par l'Etat via un abondement de la subvention pour charges de service public.

Pour info, le calendrier de transfert des personnels en 2024 a été le suivant :

	1/1/2024	1/9/2024
Nombre d'ETP transférés	+ 20	+ 22

Le plafond d'emplois que l'Etat impose à l'établissement est ainsi passé de 124 ETPT au 31/12/2024 à 147 au 31/12/2025. Dans la limite de ce plafond, les personnels effectivement rémunérés par l'établissement sont passés en moyennes annuelles, de 118 ETPT en 2024 à 140 en 2025.

Enfin, il est à noter que la valeur du point d'indice de la fonction publique n'a pas varié en 2025 et aucune autre mesure de revalorisation des rémunérations n'a été accordée par l'Etat à ses fonctionnaires.

- **Passifs sociaux :**

Charges à payer	Valeur au 31 décembre 2024	Valeur au 31 décembre 2025
Personnel c/428	212	224
Charges sociales c/438	83	97
Total :	295	321

Provisions pour risques et charges (RH)	Valeur au 31 décembre 2024	Valeur au 31 décembre 2025
Litiges avec le personnel	0	
Jours maintenus sur compte-épargne temps (CET)	346	440
Risque chômage (Allocation de retour à l'emploi)	775	124
Total :	1 121	563

Les passifs sociaux constituent des engagements pris par l'établissement à l'égard de ses personnels, dont le dénouement interviendra sur un autre exercice.

Au 31 décembre 2025, il s'agit essentiellement des jours de congés 2025 reportés en 2026 et des jours de congés épargnés sur compte épargne-temps.

Ils incluent également une provision couvrant le risque chômage encouru au titre des personnels contractuels dont les contrats sont arrivés à échéance.

Pour plus d'information, se référer au § 1-2-6 « *Rattachement des charges et des produits à l'exercice - passifs sociaux* ».

- **Autres charges de fonctionnement**

La baisse de ce poste l'explique par deux raisons aux sens opposés :

- La moindre constatation en 2025 d'annulation de titres de recettes émis au cours des exercices antérieurs⁷ (Effet -1 497 k€)
- Les premiers reversements opérés par le GIS Collex Persée que l'EPCC a intégré en fin d'année 2024 (Effet +745 k€)

- **Charges financières**

Le remboursement du principal emprunt (BEI) étant à annuité constante, la charge d'intérêt est en baisse de 4%. Cette baisse est conforme à l'évolution naturelle de la dette.

- **Dotations aux amortissements et provisions**

Les dotations se décomposent de la façon suivante :

- Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles 10,5 M€
- Provisions..... 0,2 M€
- Dépréciations d'éléments d'actif 0,3 M€

⁷ Les annulations de produits constatés au cours d'exercices antérieurs donnent lieu à la comptabilisation d'une charge contrairement aux annulations de l'exercice en cours qui viennent en réduction des produits.

4. Engagements hors bilan

• Engagements donnés et reçus dans le cadre de baux à construction

Il s'agit d'engagements au titre de baux à construction que l'EPCC a autorisé⁸ Sérendicité à consentir à des tiers pour la construction de deux résidences⁹ sur un terrain appartenant à l'Etat.

Les tiers bénéficiaires preneurs des baux disposent de droits réels sur les immeubles en question et se sont engagés à les restituer en pleine propriété à l'issue de la durée contractuelle.

A noter que l'EPCC se substituera de plein droit à Sérendicité dans l'exécution des baux qui se poursuivra suivant les mêmes termes et conditions à la fin du contrat de partenariat (prévu en 15/6/2045)

Résidence	Capacité en logements	Propriété du foncier	Bâti		
			Preneurs bénéficiaires des droits réels	Année de fin de contrat	Propriété à terme
Ilot 1	205	Etat / EPCC	PAX PROGRES PALLAS (Groupe ASTRIA)	2091	EPCC
Ilot 5	246	Etat / EPCC	FRANCE HABITATION (Groupe ASTRIA)	2101	EPCC

N'étant pas contrôlées par l'EPCC au sens de la norme 6 du recueil des normes comptables, ces résidences n'entrent pas dans la valorisation de l'ensemble immobilier inscrite à l'actif du bilan de l'établissement.

• Engagements donnés dans le cadre du PPP :

Signée le 15 mars 2016 avec le partenaire privé Sérendicité¹⁰, la convention de partenariat public privé court sur une période de 25 ans et un trimestre (échéance 15/6/2045) au terme de laquelle le titulaire remettra les bâtiments en pleine propriété à l'EPCC. Voir supra § 1.1- « *Faits caractéristiques et comparabilité des comptes* ».

En cas de résiliation du contrat de partenariat à son initiative, l'EPCC devra rembourser de manière anticipée le capital restant dû à Sérendicité. Le capital restant à devoir au 31/12/2025 est inscrit au bilan de l'EPCC pour 43,3 M€. Il est précisé que, s'il le souhaite, l'EPCC pourra se substituer au titulaire pour poursuivre le paiement de la dette.

En plus du remboursement anticipé, l'EPCC s'est engagé aux termes du contrat, à prendre à sa charge :

- La perte des bénéfices prévisionnels du titulaire pour la période contractuelle restant à courir, actualisée au taux de 7,5%,

⁸ En contrepartie d'un droit au bail cédé pour 1,3 M€ afin de contribuer au financement du PPP.

⁹ Pour l'hébergement d'étudiants et de jeunes chercheurs.

¹⁰ Sérendicité est un groupement composé de GTM Bâtiment (filiale de Vinci construction France), 3i Infrastructure PLC et d'Engie Cofely.

- Les indemnités et frais supportés par le titulaire dans le cadre de la résiliation des sous-contrats qu'il a conclus avec des tiers sans excéder un plafond d'une année de loyers R3 « *Entretien – maintenance* » et R4 « *Services* » multiplié par un facteur égal au nombre d'années restant à courir jusqu'au terme initialement prévu divisé par le nombre total d'années d'exploitation.

Il est précisé que la somme de ces deux postes ne peut dépasser un montant équivalent à 6% du montant cumulé de la dette en capital soit 2,6 M€ au 31/12/2025.

5. Événements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture susceptible d'avoir une incidence sur les états financiers 2025 n'a été identifié au moment où nous arrêtons les comptes.

X
XXX
X

